



CHARTRE DU COFOR

Cette chartre a pour objectif de définir les fondements du COFOR : la confiance et le libre partage des expériences, des idées et des opinions ; toute personne y participant doit connaître, appliquer pour soi et faire appliquer cette chartre.

CONFIDENTIALITÉ ET CONFIANCE RÉCIPROQUE

Secret partagé :

- Ce qui se dit dans le cadre d'un groupe, entre ses participant.e.s, ne sort pas du groupe ;
- Les participant.e.s ne peuvent pas échanger avec des personnes extérieures des récits et des propos tenus par d'autres sans leur consentement.

Respect mutuel :

Dans le but de faciliter les échanges et de toujours rester dans le respect de l'autre et de sa singularité, la prise de parole doit respecter, autant que possible, les règles suivantes :

- Ne pas interrompre la personne qui est en train de parler : **pour prendre la parole on lève la main et on attend que l'autre laisse la parole**. Ne pas hausser le ton pour éviter le brouhaha ;
- Intervenir en rapport avec le sujet de discussion, dans l'échange et l'écoute des autres ;
- Parler en son propre nom et pas en celui des autres ;
- Respecter la zone de confort physique et spatiale des autres ;
- Laisser de la place à tous et toutes, **ne pas monopoliser la parole**.

Utiliser les signes si le sujet est controversé ou s'il y a un grand nombre de participant.e.s (annexe 3). Un maître du temps et/ou un bâton de parole peuvent garantir l'équilibre du temps de parole.

Si besoin, il est toujours possible de sortir en cours de discussion discrètement.

VALEURS ET PHILOSOPHIE

Le partage expérientiel et l'auto-support nécessitent le respect des propos et des expériences vécues de chacun. Par conséquent, en m'engageant à respecter cette chartre, je m'engage à :

- Ne pas porter de jugement sur celle-ci ni sur les propos d'autrui ;
- Ne pas dire de mots, ni faire de gestes portant atteinte à la dignité et à la diversité des personnes et de leurs parcours ;
- Aider l'autre, autant que possible, en respectant toujours ses volontés ;
- S'engager à respecter le refus d'autrui : éviter tout comportement intrusif.

ANNEXE 1 : SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DE CETTE CHARTRE

ANNEXE 2 : POINTS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LES ÉCHANGES NUMÉRIQUES (Framalist et autres)

ANNEXE 3 : SIGNES DE COMMUNICATION PROPOSÉS



ANNEXE 1 : sanctions en cas de non-respect de cette charte

Cette charte permet à tous et toutes d'avancer sereinement et en confiance au sein du CoFoR. Elle ne comprend que des règles minimales que tout le monde doit normalement respecter dans sa vie quotidienne : respect du temps de parole, respect mutuel, secret partagé, ... Un manquement à ces règles pouvant mener à un mal-être et à une perte de confiance, il est nécessaire également d'avoir un schéma à suivre en cas de non-respect de cette charte : en cas de situation de conflit, une cellule de médiation est créée :

- 1er non-respect : Rappel de la charte, temps d'explication personnalisé avec la personne concernée (coordinateur.trice ou facilitateur.trice et un.e étudiant.e) pour faciliter la compréhension du projet. Si besoin, un avertissement de non-respect ;
- 2e non-respect : Rappel de la charte, discussion avec la personne concernée (coordinateur.trice ou facilitateur.trice et un.e étudiant.e), si besoin, 2e avertissement de non-respect et suspension pour une semaine de la participation au CoFoR ;
- 3e non-respect : Rappel de la charte, discussion avec la personne concernée (coordinateur.trice ou facilitateur.trice et un.e étudiant.e), si besoin, 3e avertissement de non-respect et suspension pour un trimestre de la participation au CoFoR.

La suspension en cas de non-respect de la charte est un temps de réflexion, de remise en question, devant permettre à la personne d'intégrer le CoFoR dans les meilleures conditions, tout en préservant la dynamique existante. En cas de suspension, la personne peut, si elle le demande, être accompagnée dans cette démarche de réflexion.

ANNEXE 2 : Quelques points spécifiques concernant la liste de diffusion (Framalist) et de façon générale les communications numériques (mails, réseaux sociaux, ...)

Le CoFoR dispose d'une liste de diffusion, dont l'objet est le partage des informations concernant le CoFoR et de façon plus générale la santé mentale et le bien-être. Cette liste est appelée Framalist et permet l'envoi des informations à toutes les personnes inscrites. Les messages envoyés sur la Framalist doivent respecter les principes énoncés dans cette charte. Le mode de communication écrit implique quelques principes supplémentaires :

- La provenance du message doit être explicite, la signature en bas de mail est donc requise ;
- La liste de diffusion contient tou.te.s les participant.e.s qui souhaitent contribuer au CoFoR et contient donc des étudiant.e.s, des facilitateurs.trices, des partenaires (membres de GEM, de l'AP-HM, d'associations, ...). Il est par conséquent important que les messages diffusés soit d'intérêt commun et restent uniquement informatifs. Les messages personnels (opinion, prise de position, ...) ne sont pas autorisés sur cette liste.

De façon générale, toute communication numérique, faite pour ou au nom du CoFoR, que ce soit sur la Framalist ou sur les réseaux sociaux, doit respecter ces principes.

ANNEXE 3 : Signes de communication

L'utilisation de ces signes de communication n'est pas obligatoire. Il peut être cependant plus confortable de communiquer non verbalement dans certaines situations, d'où l'intérêt de les connaître. Dans le cas d'une discussion regroupant un nombre conséquent de personnes, leur utilisation permet de réduire les échanges verbaux à ce qui est vraiment nécessaire à la communication. Par exemple, un accord ou un désaccord pouvant être exprimé par signes, cela réduit le bruit de fond et rend le contexte plus agréable.



« Je suis d'accord » (« Je ne suis pas d'accord », même signe avec les mains vers le bas)



"Où veux-tu en venir ?" Avec les deux mains, je mime un moulinet. "Tu as déjà dit ça", "On a compris, tu te répètes »



« J'ai une idée à proposer »



« Peux-tu parler plus fort » (Même signe avec les mains vers le bas pour moins fort)



Point de silence, recentrage



« Pause »



Propos discriminants



centre de formation
au rétablissement

Notes personnelles / spécificités du groupe :
